

Réunion du Groupe de correspondance sur l'approche écosystémique sur le suivi (CORMON) sur le littoral et l'hydrographie
Marseille, 28-29 mars 2023

Point 2 de l'ordre du jour : Procédures

Ordre du jour provisoire

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Ordre du jour provisoire

- Point 1 de l'ordre du jour:** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour:** Procédures
- Point 3 de l'ordre du jour:** « 2023 *Quality Status Report* (QSR) » : Contenu relatif aux indicateurs des OE 7 et 8 de l'IMAP
- 3.1** Chapitre sur l'OE 7 – Altérations hydrographiques
- 3.1.1** L'indicateur commun 15
- 3.2** Chapitre sur l'OE 8 – Ecosystèmes et paysages côtiers :
- 3.2.1** L'indicateur commun 16
- 3.2.2** L'indicateur commun candidat 25 « *Changement de couverture du sol* »
- Point 4 de l'ordre du jour:** Solutions pour renforcer l'interface science-politique (ISP) – Le cas des IC 1 et 15 au Maroc
- Point 5 de l'ordre du jour:** Fiche de l'indicateur commun candidat 25 « *Changement de couverture du sol* »
- Point 6 de l'ordre du jour:** Définition du BEE pour l'IC 16
- Point 7 de l'ordre du jour:** Divers
- Point 8 de l'ordre du jour:** Conclusions et recommandations de la réunion
- Point 9 de l'ordre du jour:** Clôture de la réunion